



Vous êtes ici :

Accueil Rechercher une publication

LCP-MR - Laboratoire de chimie physique - matière et rayonnement

RAPPORT D'ÉVALUATION | FR



LCP-MR - Laboratoire de chimie physique - matière et rayonnement

Type : Rapport d'évaluation des unités de recherche

Campagne d'évaluation : 2017-2018 (vague D) - Publié le : 31/05/2018

Établissement(s) concerné(s) : Université Pierre et Marie Curie - UPMC , Centre national de la recherche scientifique - CNRS

Domaine(s) disciplinaire(s) de recherche : Sciences et technologie (ST) ; ST4 Chimie ; ST2 Physique

Domaine(s) scientifique(s) : 4 - Chimie ; 2 - Physique

Panel(s) ERC : PE4 Physical and Analytical Chemical sciences: analytical chemistry, chemical theory, physical chemistry/chemical physics ; PE3 Condensed matter physics: structure, electronic properties, fluids, nanosciences ; PE2 Fundamental constituents of matter: particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas, and optical physics

Nom des équipes de l'unité : A1 SYSTEMES FORTEMENT CORRELES MATERIAUX MAGNETIQUES ; A2 INTERFACES ET MULTIMATERIAUX SOURCES ET OPTIQUE X ; B1 STRUCTURE ELECTRONIQUE ET PROCESSUS EN COUCHE INTERNE : DE LA PHASE GAZEUSE AUX SYSTEMES CORRELES ; B2 SURFACES FONCTIONALISEES ET ENVIRONNEMENTALES ; C1 RELAXATION D'ATOMES, MOLECULES ET CLUSTERS EXCITES EN COUCHE INTERNE ; C2 PHOTOIONISATION MULTIPLE ETUDIEE PAR SPECTROSCOPIE ELECTRONIQUE CE COINCIDENTE ; C3 EVOLUTION TEMPORELLE DE SYSTEMES QUANTIQUES EN CHAMPS INTENSES

Mot(s) clé(s) : Chimie Physique - Physique - Spectroscopies - Chimie Théorique - Matériaux - Phase gazeuse - Attosciences - Nanosciences Théorie



Rapport Hcéres - LCP-MR - Laboratoire de chimie physique - matière et rayonnement

(171.07 Ko) - PDF (/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/D2019-EV-0751722P-DER-PUR190015643-023603-

RF.pdf)

Téléchargez le fichier

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.